

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLES
LA CHEVALERIE
A SAINT-AMOUR

1. le présent contrat est passé entre

d'une part,

l'organisme, l'association ou la société suivant/e :

représentée par la personne responsable suivante :

Nom		Prénom	
Rue		Code Postal	
		Commune	
Tél. fixe	/ / / /	Tél. portable	/ / / /
E mail			
N° SIRET (obligatoire association et société)			

Titulaire de la police d'assurances « Responsabilité Civile Personnelle » n°.....
 En cours de validité à ce jour et souscrite auprès de la compagnie d'assurances

et d'autre part,

La Communauté de Communes Porte du Jura (née de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Amour et de de la Communauté de Communes Sud Revermont), dont le siège se situe 87 Grande Rue, 39190 COUSANCE, et représentée par son Président Monsieur Christian BUCHOT.

2. Dates et horaires d'occupation

	Manifestation (jour + date)	Etat des lieux
Date du début	/ /	/ / à h
Date de fin	/ /	/ / à h

Soit ... manifestation(s) (jour(s) et horaire(s) :..... ;)

3. Type de manifestation

4. Equipements spécifiques demandés

Equipement	Formule choisie	Autre
Fauteuils	<input type="checkbox"/> Aucun fauteuil <input type="checkbox"/> Tous les fauteuils <input type="checkbox"/> rangées	<input type="checkbox"/> Accès balcon <input type="checkbox"/> Fermeture balcon
Régie son et vidéo	<input type="checkbox"/> Accès régie <input type="checkbox"/> Fermeture régie	<input type="checkbox"/> Accès vidéo projecteur <input type="checkbox"/> Accès sono
Loges	<input type="checkbox"/> Accès Loges <input type="checkbox"/> Fermeture Loges	

5. Montant de la location ou du forfait (entourez votre tarif)

Utilisateurs	Forfait 1 Manifestation	réunions et séminaires	Espace Bar
Occupation gratuite à titre exceptionnelle*	gratuit	gratuit	gratuit
Catégorie Ecoles, Cinéma, services Communautaires	gratuit	/	/
Catégorie Associations Communautaires	150 € / jour	/	40 € ½ journée
Catégorie Associations extérieures	200 € / jour	/	40 € ½ journée
Catégorie Entreprises	/	Du lundi au vendredi	/
		1/2 journée 200 €	
		1 journée 300 €	

Soit Location € =€ de location

Un chèque du montant de la location doit **être déposé le jour de la réservation** (à l'ordre du Régisseur de la Communauté de Communes Porte du Jura) et **sera encaissé**. Si celle-ci est annulée, 50% du montant du chèque vous sera restitué.

La Communauté de Communes Porte du Jura se réserve le droit de réviser ses tarifs 1 fois par an. Le tarif facturé est celui en vigueur à la date d'occupation de la salle.

6. Pièces à fournir

- Justificatif de domicile ou siège social
- Attestation d'assurances
- Chèque de réservation salle :€

7. Suppléments

Des suppléments tarifaires pourront être appliqués en cas de dégradations de matériel, frais de ménage, etc. (voir Règlement Intérieur).

8. Conditions générales d'utilisation de la Salle de la Chevalerie

Le Règlement Intérieur de la Salle de la Chevalerie est applicable et fait partie intégrante du présent contrat. Par sa signature, le locataire attesta avoir reçu un exemplaire du Règlement Intérieur précité et s'engage à le respecter.

Fait en 2 exemplaires :

- Locataire
- Communauté de Communes Porte du Jura

Le

Le locataire ou son représentant
(Signature du responsable)

Le Président de la Communauté
de Communes Porte du Jura